



2024/12-58 REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 10 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 DECEMBRE 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 10 DECEMBRE 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à Mme CHABRIT
M. SIMON à M. BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

CREATION D'EMPLOI

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,
Vu le budget communal

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer 4 emplois permanents

Pour la filière Technique :

1 emploi à temps complet (35/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
1 emploi à temps non complet (24.42/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
1 emploi à temps non complet (19/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour la filière Administrative :

1 emploi à temps non complet (20.50/35) au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} janvier 2025 de 4 emplois permanents :

Pour la filière Technique :

1 emploi à temps complet (35/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi à temps non complet (24.42/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi à temps non complet (19/35) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour la filière Administrative :

1 emploi à temps non complet (20.50/35) au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote à l'unanimité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE